



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 13 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 13 FEVRIER 2015, à 20h30, sous la présidence de :

[Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES](#)

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : LUNDI 02 FEVRIER 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 16 JANVIER 2014.

Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le Maire présente sa vision et philosophie de la gestion communale pour 2015, conformément à l'obligation qui lui est faite en tant que premier magistrat de la commune, afin d'organiser un débat préalable et d'information devant le conseil municipal, sur les orientations générales du budget de l'année à venir.

Les baisses conjuguées de la Dotation Générale de l'Etat aux collectivités (durant 4 années de 2014 à 2017) et de la fin du contrat aidé de la 2nde adjointe d'animation titularisée en 2014, entraînent un manque de recettes en fonctionnement de 15 k€ par an pendant 4 ans.

L'apport de ce même second poste titulaire chargé sur le budget du SIVOS qui gère la RPI St-Julien-Lugny, conjugué à révision à la hausse des nombres d'heures des adjointes d'animation en maternelle (lié à la réforme PEILLON des rythmes scolaires) entraînent en parallèle une augmentation de 13 k€ de la participation de la commune de Lugny en dépenses de fonctionnement pour abonder le budget du SIVOS en début d'année (Cependant en augmentant sa participation salariale au budget SIVOS, la commune devrait voir augmenter de 10 k€ sa recette lié au reversement SIVOS en fin d'année).

En conséquence, le solde annuel Dépenses/Recettes de fonctionnement au budget primitif, à fiscalité constante, présente pour les 3 prochaines années un déficit structurel de l'ordre de -15 k€ au lieu d'un excédent structurel habituel de +30 k€. Dès lors le résultat de clôture de 2014 de 45 k€ sera absorbé en 3 années, rien que pour compenser les déficits structurels connus de 3 x -15k€ aux budgets primitifs successifs qui s'annoncent en 2015, 2016 et 2017.

Le CM sait donc dès 2015 que le budget communal n'a aucune marge pour l'apport de sommes à l'investissement pour les 3 prochaines années. Or au travers des besoins en capital pour le remboursement de la dette actuelle de la commune (5 k€ par an jusqu'en 2018 et 3 k€ annuels pour le support logiciel et hardware de la Mairie), des dépenses en investissement sont déjà engagées à hauteur de 8k€ pour les 4 prochaines années, et l'absence de sommes disponibles en fonctionnement pour financer cet investissement engagé, créera structurellement un danger de déficit, même en l'absence de dépenses d'investissement pour des immobilisations corporelles supplémentaires liées à des projets.

Cela pose donc la question du recours ponctuel et temporaire à une augmentation des taux de la fiscalité communale pour éviter de se retrouver en 3 ans dans une situation d'exécution budgétaire en déficit, notamment en 2017.

Le Maire déclare vouloir proposer au CM un vote (qui s'effectuera à bulletin secret pour plus de latitude et de confort de choix pour chacun des participants au vote) l'autorisant à s'appuyer éventuellement sur une augmentation des taux fiscaux communaux pour la préparation du budget 2015 qui sera proposé au vote lors de la prochaine séance de Mars 2015 du CM. Le Maire précise qu'il limitera l'augmentation des taux communaux dans une fourchette de 6 à 8% une fois connue d'ici mars, le pourcentage d'évolution de la base communale proposée par les services fiscaux.

Cette autorisation de recours au relèvement ponctuel des taux, appliquée aux revenus fiscaux de la commune dès 2015 permettra la perception de 8 à 9 k€ supplémentaires pendant 4 ans et s'accompagnera

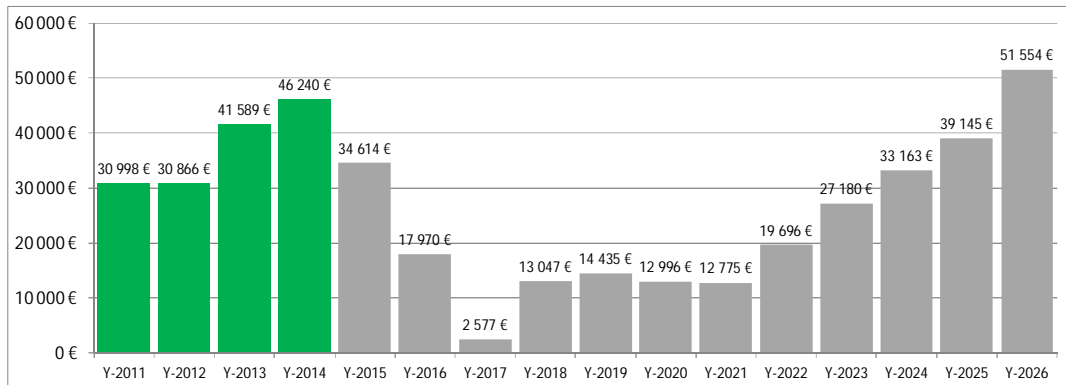
- d'un engagement de ne plus retoucher au taux de prélèvement pendant 3 autres années en 2016, 2017 et 2018
- d'un engagement de voter en 2019, une diminution minimale des taux à leur valeur initiale de l'année 2014, une fois revenues les marges structurelles de budget (via le départ d'un titulaire en retraite et la reprise des dotations)

3%		Y-2011	Y-2012	Y-2013	Y-2014	Y-2015	Y-2016	Y-2017	Y-2018	Y-2019	Y-2020	Y-2021	Y-2022	Y-2023	Y-2024	Y-2025	Y-2026
TH	Base communale	288 195 €	303 705 €	317 574 €	332 866 €	347 648 €	363 087 €	379 211 €	396 052 €	413 640 €	432 009 €	451 195 €	471 232 €	492 159 €	514 015 €	536 842 €	560 683 €
FB	Base communale	188 890 €	199 312 €	205 935 €	214 696 €	223 335 €	232 321 €	241 669 €	251 393 €	261 508 €	272 030 €	282 976 €	294 362 €	306 206 €	318 527 €	331 343 €	344 675 €
FNB	Base communale	90 276 €	92 019 €	93 581 €	94 477 €	96 269 €	98 094 €	99 955 €	101 850 €	103 782 €	105 750 €	107 755 €	109 799 €	111 881 €	114 003 €	116 165 €	118 368 €
TP /CFE	Base communale	30 237 €	28 593 €	31 578 €	39 682 €	43 022 €	46 643 €	50 568 €	54 825 €	59 439 €	64 442 €	69 865 €	75 745 €	82 121 €	89 032 €	96 526 €	104 650 €
TH	Taux communal	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%
FB	Taux communal	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
FNB	Taux communal	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
TP	Taux communal	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
FNB	Produit taxe addit.onnelle FNB	997 €	1 069 €	1 010 €	1 041 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
IFER	Produit des IFER	4 738 €	2 550 €	3 115 €	3 155 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
FPIC	Fond National de Péreuation Intercommunal	-	-	3 309 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CVAE	Produit de la CVAE	-	407 €	3 283 €	2 878 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Droits de Mutation	4 826 €	8 781 €	9 221 €	9 527 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
3%	Fiscalité Communale Base	94 752 €	100 357 €	110 899 €	111 949 €	111 672 €	115 672 €	119 856 €	124 234 €	115 083 €	119 307 €	123 728 €	128 358 €	133 208 €	138 289 €	143 613 €	149 299 €
7411	Dotation Forfaitaire (DGF) Etat Pref71-	35 295 €	35 327 €	35 481 €	34 282 €	31 073 €	28 000 €	25 000 €	27 250 €	29 703 €	32 376 €	35 290 €	36 348 €	37 439 €	38 562 €	39 719 €	39 719 €
74121	DGF - Dotations Solidarité Rurale -Etat Pref71-	6 244 €	6 531 €	7 234 €	8 042 €	6 000 €	6 248 €	6 506 €	6 775 €	7 055 €	7 347 €	7 650 €	7 966 €	8 295 €	8 638 €	8 995 €	9 367 €
74127	Dotation nationale de péréquation -Etat Pref71-	3 830 €	3 830 €	4 435 €	4 671 €	4 000 €	4 121 €	4 246 €	4 375 €	4 507 €	4 644 €	4 784 €	4 929 €	5 079 €	5 233 €	5 391 €	5 554 €
742	Dotation Elus locaux -Etat Pref71-	2 793 €	2 734 €	2 797 €	2 799 €	2 500 €	2 502 €	2 504 €	2 507 €	2 509 €	2 511 €	2 513 €	2 515 €	2 518 €	2 520 €	2 522 €	2 524 €
74718	Rembours. sur salaire contrat aidé -Etat Pref71-	12 184 €	10 294 €	9 436 €	7 733 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
7473	Participations - Départements -CG71-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
748314	Dotation unique spécifique de la TP	687 €	67 €	57 €	45 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
74832	Attribution du fonds départemental de la TP	11 441 €	5 694 €	5 742 €	5 668 €	5 400 €	5 562 €	5 729 €	5 901 €	6 078 €	6 260 €	6 448 €	6 641 €	6 841 €	7 046 €	7 257 €	7 475 €
74833	Etat - Compensation de la TP -Etat Pref71-	254 €	222 €	218 €	110 €	100 €	100 €	101 €	102 €	103 €	104 €	105 €	106 €	107 €	108 €	109 €	110 €
74834	Etat - Compensation des exonérations de l'Etat	5 538 €	5 519 €	5 363 €	5 082 €	4 000 €	4 120 €	4 244 €	4 371 €	4 502 €	4 637 €	4 776 €	4 919 €	5 067 €	5 219 €	5 376 €	5 537 €
74835	Etat - Compensation des exonérations de l'Etat	3 690 €	3 913 €	3 800 €	3 550 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
7484	Dotation de recensement -Etat Pref71-	0 €	765 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7488	Autres attribution (Font d'Amorçage Rythme)	170 €	0 €	0 €	0 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dotations	78 295 €	74 894 €	74 562 €	71 981 €	57 573 €	53 753 €	51 430 €	64 380 €	67 556 €	70 978 €	74 666 €	76 526 €	78 445 €	80 425 €	82 469 €	83 386 €
	Autres Revenus	22 897 €	24 655 €	25 418 €	26 670 €	40 000 €	39 000 €	39 000 €	29 000 €	29 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	33 000 €	33 000 €
	REVENUS FONCTIONNEMENT	195 944 €	199 906 €	210 879 €	210 600 €	209 245 €	208 425 €	210 286 €	217 614 €	211 639 €	219 285 €	229 395 €	235 884 €	242 653 €	249 714 €	259 082 €	265 685 €
	CHARGES GENERALES	39 596 €	29 359 €	42 448 €	33 892 €	42 007 €	41 908 €	42 327 €	42 750 €	43 178 €	43 609 €	44 045 €	44 486 €	44 931 €	45 380 €	45 834 €	46 292 €
	CHARGES PERSONNEL	45 543 €	51 813 €	53 456 €	58 237 €	75 030 €	77 000 €	80 030 €	65 000 €	65 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
	ATTENUATION DE PRODUITS	23 834 €	25 427 €	25 322 €	24 036 €	24 276 €	24 519 €	24 764 €	25 012 €	25 262 €	25 515 €	25 770 €	26 028 €	26 288 €	26 551 €	26 816 €	27 084 €
	INDEMNITES ELUS, SOUS et SIVOS	54 016 €	55 520 €	54 727 €	55 749 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
	INTERET DETTE	1 435 €	1 276 €	1 111 €	941 €	765 €	583 €	395 €	201 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	164 425 €	163 395 €	177 064 €	172 855 €	216 048 €	217 010 €	220 486 €	195 963 €	196 440 €	197 124 €	204 815 €	205 513 €	206 219 €	216 931 €	217 650 €	218 377 €
	SOLDE REVENUS/DEPENSES	31 519 €	36 512 €	33 815 €	37 744 €	-6 803 €	-8 585 €	-10 200 €	21 651 €	15 199 €	22 161 €	24 579 €	30 371 €	36 434 €	32 783 €	41 432 €	47 309 €
	Prêt en cours	4 727 €	4 886 €	5 050 €	5 221 €	5 397 €	5 578 €	5 766 €	5 961 €	6 159 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Prêt Assainissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Immobilisation Incorporelles	221 €	202 €	3 787 €	5 423 €	3 000 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	3 000 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €	5 500 €	7 000 €	4 000 €
	AVEC : Immo corporelles	33 418 €	53 583 €	30 454 €	34 604 €	25 000 €	10 000 €	3 000 €	25 000 €	23 000 €	23 000 €	30 000 €	30 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €
	SANS : Immo corporelles	33 418 €	53 583 €	30 454 €	34 604 €	10 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	15 000 €	23 000 €	30 000 €	30 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €
	Projet Assainissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	AVEC : Total Dépenses	38 367 €	58 671 €	39 291 €	45 248 €	33 397 €	18 578 €	12 266 €	33 961 €	26 000 €	29 000 €	33 500 €	33 500 €	39 000 €	38 500 €	47 000 €	49 000 €
	SANS : Total Dépenses	38 367 €	58 671 €	39 291 €	45 248 €	18 397 €	13 578 €	9 266 €	13 961 €	18 000 €	29 000 €	33 500 €	33 500 €	39 000 €	38 500 €	47 000 €	49 000 €
	Subvention Assainissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SANS : Subventions	16 508 €	13 308 €	23 485 €	11 977 €	13 574 €	5 519 €	4 074 €	2 780 €	4 188 €	5 400 €	8 700 €	10 050 €	10 050 €	11 700 €	11 550 €	14 100 €
	AVEC : Subventions	16 508 €	13 308 €	23 485 €	11 977 €	13 574 €	10 019 €	5 574 €	3 680 €	10 388 €	7 800 €	8 700 €	10 050 €	10 050 €	11 700 €	11 550 €	14 100 €
	Apport Prêt	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	38 367 €	58 671 €	39 291 €	45 248 €	18 397 €	13 578 €	9 266 €	13 961 €	18 000 €	29 000 €	33 500 €	33 500 €	39 000 €	38 500 €	47 000 €	49 000 €
	SUBVENTIONS ET RECUP TVA	14 623 €	22 028 €	23 485 €	12 154 €	13 574 €	5 519 €	4 074 €	2 780 €	4 188 €	5 400 €	8 700 €	10 050 €	10 050 €	11 700 €	11 550 €	14 100 €
	SOLDE FCT / INVEST Année N	7 775 €	-132 €	10 723 €	4 651 €	-11 625 €	-16 644 €	-15 393 €	10 470 €	1 388 €	-1 439 €	-221 €	6 921 €	7 484 €	5 983 €	5 982 €	12 409 €
	CLOTURE ANNEE N-1	23 223 €	30 998 €	30 866 €	41 589 €	46 240 €	34 614 €	17 970 €	2 577 €	13 047 €	14 435 €	12 996 €	12 775 €	19 696 €	27 180 €	33 163 €	39 145 €
	CLOTURE ANNEE N	30 998 €	30 866 €	41 589 €	46 240 €	34 614 €	17 970 €	2 577 €	13 047 €	14 435 €	12 996 €	12 775 €	19 696 €	27 180 €	33 163 €	39 145 €	51 554 €

SANS

AUGMENTATION

2015 : 10 k€ dispo en INVEST
 2016 : 5 k€ dispo en INVEST
 2017 : 0 k€ dispo en INVEST
 2018 : 5 k€ dispo en INVEST
 2019 : 15 k€ dispo en INVEST
 Total : 35 k€ dispo en INVEST
 2017 : Marge clôture : 3 k€



La marge budgétaire ainsi dégagée, et perçue 4 années de suite, permet ainsi de faire monter les revenus communaux à la hauteur des dépenses structurelles du budget communal. Elle gomme le déficit structurel entre DEPENSES et RECETTES en fonctionnement et elle autorise aussi une marge d'exécution budgétaire plus ample, en même temps qu'elle autorise l'utilisation de montants supplémentaires soit en matière de DEPENSES d'INVESTISSEMENT planifié, soit pour faire face à ceux liés aux imprévus.

Pour appuyer sa demande, le Maire présente également une étude comparative des budgets et taux de fiscalité des communes du Canton de Charolles.

	2012	2012	2012					
	TH	TFB	TFNB	Population	TH	TFB	TFNB	
LUGNY-LES-CHAROLLES	14,70%	8,75%	23,00%	342	130 €	49 €	61 €	240 €
BARON	12,24%	7,19%	35,00%	296	93 €	38 €	72 €	203 €
CHAMPLECY	15,00%	10,00%	29,00%	226	122 €	49 €	151 €	322 €
CHANGY	12,00%	6,00%	17,00%	447	122 €	40 €	53 €	215 €
CHAROLLES	20,00%	27,00%	51,00%	2773	170 €	234 €	20 €	424 €
FONTENAY	12,00%	7,00%	29,00%	43	87 €	43 €	87 €	217 €
MARCILLY-LA-GUEURCE	10,00%	5,00%	25,00%	120	137 €	38 €	84 €	259 €
OZOLLES	14,00%	8,00%	33,00%	428	142 €	62 €	82 €	286 €
PRIZY	12,00%	7,00%	27,00%	68	147 €	44 €	147 €	338 €
ST-JULIEN-DE-CIVRY	15,00%	9,00%	33,00%	505	151 €	59 €	119 €	329 €
VAUDEBARRIER	11,00%	5,00%	20,00%	236	92 €	30 €	44 €	166 €
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	15,00%	10,00%	29,00%	770	127 €	82 €	44 €	253 €
VIRY	13,00%	7,00%	27,00%	248	142 €	43 €	126 €	311 €
RANG								
	2012	2012	2012					
	TH	TFB	TFNB	Population	TH	TFB	TFNB	
LUGNY-LES-CHAROLLES	4	5	11	342	7	5	9	9
BARON	8	7	2	296	11	11	8	12
CHAMPLECY	5	2	5	226	9	5	1	4
CHANGY	9	11	13	447	9	10	10	11
CHAROLLES	1	1	1	2773	1	1	13	1
FONTENAY	9	8	5	43	13	8	5	10
MARCILLY-LA-GUEURCE	13	12	10	120	6	11	6	7
OZOLLES	5	6	3	428	4	3	7	6
PRIZY	9	8	8	68	3	7	2	2
ST-JULIEN-DE-CIVRY	2	4	3	505	2	4	4	3
VAUDEBARRIER	12	12	12	236	12	13	11	13
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	2	2	5	770	8	2	11	8
VIRY	7	8	8	248	4	8	3	5
	2012	2012	2012					
	TH	TFB	TFNB	Population	TH	TFB	TFNB	
LUGNY-LES-CHAROLLES	14,70%	8,75%	23,00%	342	130 €	49 €	61 €	240 €
CHAMPLECY	14,00%	10,00%	29,00%	226	122 €	49 €	151 €	322 €
CHAROLLES	20,00%	27,00%	51,00%	2773	170 €	234 €	20 €	424 €
OZOLLES	14,00%	8,00%	33,00%	428	142 €	62 €	82 €	286 €
ST-JULIEN-DE-CIVRY	15,00%	9,00%	33,00%	505	151 €	59 €	119 €	329 €
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	15,00%	10,00%	29,00%	770	127 €	82 €	44 €	253 €
RANG								
	2012	2012	2012					
	TH	TFB	TFNB	Population	TH	TFB	TFNB	
LUGNY-LES-CHAROLLES	4	5	6	5	4	5	4	6
CHAMPLECY	5	2	4	6	6	5	1	3
CHAROLLES	1	1	1	1	1	1	6	1
OZOLLES	5	6	2	4	3	3	3	4
ST-JULIEN-DE-CIVRY	2	4	2	3	2	4	2	2
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	2	2	4	2	5	2	5	5

(Les données datent de l'année 2012, mais les taux de LUGNY n'ont pas évolué depuis)

La Commune de LUGNY occupe les 4, 5 et 11^{ème} rang sur 11 en terme de montants des taux respectifs de la taxe d'habitation (TH), des taux du foncier bâti (TFB) et du non bâti (TFNB).

Mais toutes les communes n'ont pas d'Ecole (en rouge).

Or si l'on reprend le comparatif entre les 6 communes qui entretiennent une ou des écoles publiques, LUGNY est au 4, 5 et 6^{ème} rang sur 6 en terme de fiscalité et ce, avec une des populations les plus faibles (donc des revenus fiscaux moins amples).

Il en ressort donc qu'au taux actuel de fiscalité, LUGNY est la commune qui gère une école avec le moins de population et les plus faibles taux de fiscalité. Seul CHAMPLECY a moins d'habitants (226 vs 342), mais elle n'a qu'une seule classe, et la commune applique des taux fiscaux communaux plus fort (5, 2 et 4^{ème} sur 6).

Il serait donc dans une certaine logique d'envisager de relever un peu les taux communaux standard de la commune de LUGNY pour la doter d'un potentiel de revenus de fonctionnement plus élevé, comparable à d'autres communes ayant une charge scolaire comparable, ceci pour la rendre moins dépendante des montants de dotations de l'Etat ou des subventions de Conseil Départemental, de la Préfecture de Saône-et-Loire ou de la Dotation Parlementaire pour l'équilibre de son budget et le financement de ses investissements.

Il faut retenir que parmi toutes les communes de Saône-et-Loire, LUGNY-LES-CHAROLLES est une des communes dont le ratio entre nombre d'élèves scolarisés et nombre d'habitants est le plus fort (50/370=14%). Ca n'est pas pour autant qu'elle applique les taux d'imposition les plus forts, surtout au sein de son canton. (par exemple St-Julien 8% ; Champlecycy 9%)

DELIBERATIONS

1/ Principe d'une Augmentation des Taux de Fiscalité Communale

Suite au débat d'orientation budgétaire relaté ci-dessous, le Maire propose de délibérer sur le principe de sa proposition d'autorisation d'augmentation de la fiscalité locale et ce, **à bulletin secret**.

Un scrutin à bulletin secret est donc organisé sous la scrutation de la Secrétaire de Mairie.

Le CM après en avoir délibéré, adopte le principe d'une augmentation de fiscalité au budget 2015.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M02-13-DELIB-01	6	5	0	Adoptée

Le CM a donc adopté le principe du recours à une augmentation éventuelle des taux de la fiscalité locale lors de l'établissement du budget 2015.

Son ampleur ne peut être fixée tout de suite, car il faut connaître au préalable l'ampleur de la hausse des bases fiscales communale que l'Etat génère chaque année et qui correspond à la revalorisation annuelle des biens de chacun au vu des indices statistiques observés l'année précédente (par ex indice de l'inflation, celui du bâtiment...etc.). Le besoin de recours éventuel à une hausse supplémentaire des taux communaux appliqués sera fonction du taux de progression des bases communales publiées (pour information : 4.92% en moyenne les 3 dernières années)

Ces données devront être communiquées aux maires dans le début du mois de Mars.

Le Maire préparera alors pour la séance suivante du CM, 3 propositions de Budget Primitif incluant des montants d'augmentation des taux fiscaux communaux d'une ampleur basse, moyenne et haute, lié à des enveloppes respectives de montant d'investissement réduite, moyenne et ample et a des contraintes de réductions des charges générales de fonctionnement, forte, faible ou inexistante.

Après délibération, le CM sera amené à choisir entre les trois scénarios en 2 tours de scrutin majoritaire à bulletin secret, un premier pour éliminer l'un des 3 et un second pour choisir entre les deux derniers en lice.

2/ [Liste des Subventions 2015](#)

Suite au vote adoptant le principe d'une augmentation, le Maire propose de délibérer une seconde fois à main levée sur une proposition de répartition du budget 2015 de subventions.

En phase avec les contraintes budgétaires énoncées précédemment lors du débat budgétaire, lors des 3 années de réduction successives des dotations de l'Etat qui viennent, Le Maire propose de se concentrer pour 3 ans sur une politique de recentrage de son action de subventions sur les associations de la commune.

En conséquence de quoi il propose d'éviter le « saupoudrage » habituel de petites subventions d'un faible montant à de nombreuses et diverses associations extérieures à la commune.

La proposition 2015 contient :

- le versement d'une subvention de 1500 € pour la Cantine Scolaire dont l'action bénévole et vitale pour le maintien d'une restauration de qualité en milieu rural.
- Le versement d'une subvention de 200 € à l'Amicale scolaire pour aider à l'organisation d'activités de loisirs pour les enfants des écoles.
- 300 € sont disponibles et non attribués immédiatement pour être éventuellement utilisés en cours d'année sur une demande ou un ou des besoins ponctuels supplémentaires d'une ou de plusieurs associations du village.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M02-13-DELIB-02	11	0	0	Adoptée

[POINTS et QUESTIONS DIVERSES](#)

1/ [Clôture du Compte administratif 2014](#)

Le Maire a présenté les données finales du compte d'Administration 2014 du budget principal de la commune pour lequel il demandera le quitus lors de la prochaine séance du CM en mars.

SECTION INVESTISSEMENT 2014					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit d'Investissement 2013	23 092,70 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	37 130,30 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	5 220,63 €	10	FCTVA	8 327,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	5 423,30 €	1068	Affectation de Résultats 2013	23 092,70 €
21	Immobilisation Corporelles	34 603,77 €	13	Subventions d'Investissements	3 827,00 €
TOTAL		68 340,40 €	TOTAL		72 377,00 €
BUDGET PRIMITIF 2014		73 000,00 €	BUDGET PRIMITIF 2014		73 000,00 €
Ecart		4 659,60 €	Ecart		-623,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2014					
DEPENSES			RECETTES		
11	Dépenses Generales de Fonctionnement	33 891,76 €	2	Excédent Antérieur de 2013	41 587,55 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	58 237,41 €	70	Produits des Services et Ventés Diverses	24 465,54 €
14	Prélèvement GIR et Divers	24 036,00 €	73	Impôts et Taxes	112 153,22 €
23	Virement vers la Section Investissement	37 130,30 €	74	Dotations, Subventions et Participations Etat	71 982,25 €
65	Indemnités, SIVOS, SDIS	55 749,11 €	75	Revenus des Immeubles	932,50 €
66	Intérêt d'Emprunts	941,00 €	77	Produits Exceptionnels (Dons....)	1 066,14 €
TOTAL		209 985,58 €	TOTAL		252 187,20 €
Résultat Annuel		37 744,37 €	Résultat de Clôture		46 238,22 €
BUDGET PRIMITIF 2014		226 000,00 €	BUDGET PRIMITIF 2014		226 000,00 €
Ecart		16 014,42 €	Ecart		26 187,20 €

Balance Comptable d'Entrée		47 044,03 €	
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	210 599,65 €	Recettes	35 246,70 €
Dépenses	172 855,28 €	dont Report au 1068	45 247,70 €
RESULTAT 2014	37 744,37 €	Dépenses	10 001,00 €
RESULTAT 2014		RESULTAT 2014	-
RESULTATS de l'EXERCICE 2014		27 743,37 €	
EXCEDENT DE CLOTURE REPORTE 2013 (au 002)	41 587,55 €	DEFICIT REPORTE 2013 (au 001)	23 092,70 €
RESULTATS CUMULES 2014	79 331,92 €	RESULTATS CUMULES 2014	33 093,70 €
RESTES à REALISER 2014	- €	RECETTES	- €
	- €	DEPENSES	- €
RESULTATS de CLÔTURE 2014		46 238,22 €	
REPORT en DEPENSES INVESTISSEMENT	Châpître 001		33 093,70 €
AFFECTATION en RECETTES INVESTISSEMENTS	Châpître 1068		33 093,70 €
REPORT en RECETTES FONCTIONNEMENT	Châpître 002		46 238,22 €
Balance Comptable Sortie		51 606,30 €	

Le compte Administratif de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES présente un excédent de clôture de 46 238,22 € qui permettront d'aider à la préparation des 3 prochains budgets primitifs de 2015, 2016 et 2017 qui présentent une grosse difficulté structurelle de solde initial RECETTES/DEPENSES déficitaires de -15 000 €, chaque année en raison de la conjugaison des baisses de dotations votées par le gouvernement pour les 3 prochaines années et de l'augmentation des besoins en Salaires lié à la titularisation d'un deuxième poste à l'Ecole pour préparer le départ en retraite du premier en 2017.

[2/Fête des Ecoles et des Associations au profit de la Cantine](#)

Le Maire a présenté les conclusions d'une réunion des représentants des diverses associations communales, s'étant réunis le lundi 9 Février 2015 afin d'étudier les possibilités existantes pour l'organisation éventuelle d'une manifestation commune au seul profit de la Cantine.

Il a été constaté en commun :

- Qu'organiser une fête des écoles avec spectacle des enfants était difficile à organiser logiquement.
- Que trouver une date libre entre Juin et Juillet, ou entre Aout et Septembre n'a pas été possible.

En conséquence de quoi les personnes présentes se sont repliées sur une position plus conservatrice :

- L'Association Communale des Fêtes étudiera avec la Cantine les possibilités d'utiliser le créneau de l'après-midi de la fête Campagnarde dans le Parc du Château pour organiser un Concours de Pétanque ?, et/ou de Cartes ? et de laisser l'exploitation d'une buvette à la Cantine, dans le créneau 14h-18h.
- Le Club Culture et Loisirs étudiera avec la Cantine la possibilité d'utiliser leur service pour organiser un repas en interne au Club.

[3/Organisation des Elections Départementales du 22 et 29 Mars 2015](#)

Le Maire a rappelé que les tours de garde au bureau de vote de Lugny-lès-Charolles seront établis lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et qu'à ce titre, les membres du Conseil sont appelés à vérifier et anticiper leur disponibilité pour ces dates.

[4/Très Haut Débit : Présentation au Conseil Départemental de la stratégie de déploiement Régionale](#)



Le Maire informe que le Bureau d'Etude FMProjet de CUGNAUX (31), en charge de la mise en place d'une sous-répartition de montée en débit intermédiaire entre les Etapes 1 (de 2015 à 2020) et 2 (de 2020 à 2025) de la mise en place du très haut débit fibre, a déjà envoyé un projet de mise en place d'une armoire externe de rue permettant d'améliorer très largement les débits actuels de connexion, (cependant sans apport immédiat d'un support fibre optique, d'un support métal standard).

L'armoire sera installé à cote de l'actuelle contre le mur de la Salle Saint-Martin

[9/Prochaine Réunion du Conseil Municipal](#)

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM03) a donc été fixée au VENDREDI 13 MARS 2015 à 20h30, à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.